

AR Prefecture

046-200054948-20250401-2025_021-BF
Reçu le 04/04/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 021 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2025

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arienne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025 LOGEMENTS DE LEBREIL

Arrivée de Mme DEMON Valérie à 19h40

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT, M. le Maire a transmis son projet de budget aux membres du conseil municipal au moins 12 jours avant le vote du budget, soit le 20 Mars 2025, également, ce budget a été débattu au cours d'une réunion de travail du conseil municipal le 25 Mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Logements de Lebreil 2025, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		TOTAL
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	
DEPENSES	28 978.83 €		23 100.89 €	23 100.89 €
RECETTES	28 978.83 €		23 100.89 €	23 100.89 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Logements de Lebreil 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Annexe Logements de Lebreil 2025

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 1er Avril 2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250401-2025_022-BF
Reçu le 04/04/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 022 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2025

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025 LOCAUX ADMINISTRATIFS
GENDARMERIE DE MONTCUQ

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT, M. le Maire a transmis son projet de budget aux membres du conseil municipal au moins 12 jours avant le vote du budget, soit le 20 Mars 2025, également, ce budget a été débattu au cours d'une réunion de travail du conseil municipal le 25 Mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2025, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	TOTAL
DEPENSES	26 973.16 €	2 000 €	27 910.47 €	29 910.47 €
RECETTES	26 973.16 €		29 910.47 €	29 910.47 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2025.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 1er Avril 2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250401-2025_023-BF
Reçu le 04/04/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2025 – 023
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2025

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT, M. le Maire a transmis son projet de budget aux membres du conseil municipal au moins 12 jours avant le vote du budget, soit le 20 Mars 2025, également, ce budget a été débattu au cours d'une réunion de travail du conseil municipal le 25 Mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2025, joint en annexe, arrêté comme suit :

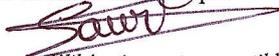
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
DEPENSES	2 586 397.70 €	161 590 €	908 894.60 €	1 070 484.60 €
RECETTES	2 586 397.70 €	75 909 €	994 575.60 €	1 070 484.60 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Primitif 2025.

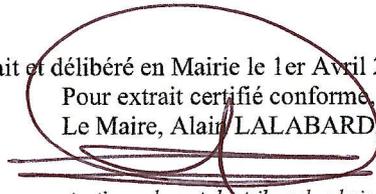
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Primitif 2025

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 1er Avril 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250401-2025_024-DE
Reçu le 03/04/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 024 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2025

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS ASSOCIATIONS LOCALES

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif que nous venons d'adopter, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

Trois élus : Edith LAFAGE, Patricia PARAYRE et Jean-Luc MURET, exerçant les fonctions de Président au sein d'une association concernée ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

Les subventions communales que je vous propose d'attribuer sont les suivantes :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4 et L. 2311-7,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget primitif communal 2025 adopté par délibération du conseil municipal de ce jour,

Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

AR Prefecture

046-200054948-20250401-2025_024-DE
Reçu le 03/04/2025

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

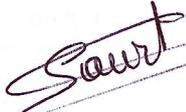
- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément aux tableaux ci-après.
-

Fait et délibéré en Mairie le 1er Avril 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

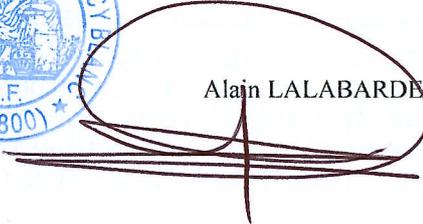
La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Alain LALABARDE



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture046-200054948-20250401-2025_024-DE
Reçu le 03/04/2025

Subventions communales contribuant à l'activité générale de l'association durant l'année 2025	
Association bénéficiaire	montant attribué
ADSM DU LOT	50
AMICALE DONNEURS DE SANG	200
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 350
AMIS DES CHATS	400
APE COLLEGE	300
ASS. PARENTS D'ELEVES ELEM	500
ASSOS COMMERCANTS	1000
ASSOS SPORTIVE COLLEGE	500
CHAMP DE GESTES	200
CLUB EUROPEEN	200
COM JUM. SAN GIORGIO	500
COMITE DES FETES MONTCUQ	3 000
COMITE DES FETES LEBREIL	1 000
COOP SCOL. MATERNELLE	3 000
COOP SCOL. PRIMAIRE	2 000
DYNAFORM DU PLATEAU	300
DER KREIS	100
ENTENTE BDL MONTCUQ FOOT	5 000
FNACA	450
FUDOSHIN KARATE DO	300
JENISHA	400
JEUX ET COMPAGNIE	600
LA BELETTE	500
LA HALLE AUX LIVRES	1 000
MILLE MAINS A LA PATE	150
MONTCUQ BASKET	3 000
MONTCUQ HIER ET AUJOURD'HUI	500
MONTPATCH'	150
MUSEE DE LA RESISTANCE	100
MUTUELLE COUPS DURS	150
PASTOURELS DE LA TOUR	500
PATRIMOINE DE LA COM NOUVELLE DE MQB	200
PETANQUE DU QUERCY	500
POINTS D'EAU	400
QUERCY CONTACT/CREACTIONS	300
RANDO MONTCUQUOISE	200
RASED	300
REFUGE CANIN	200
SOUVENIR Français	300
TENER LESTEVA	300
VALPRIONDE LOISIRS	500
VIVA VOCE DE MTQ Q B	500
TOTAL 1	31 100

AR Prefecture046-200054948-20250401-2025_024-DE
Reçu le 03/04/2025

Subventions attribuées pour financer une action spécifique en 2025		
Association bénéficiaire	Objet de la demande : nature de l'action	montant attribué
AMICALE SAPEURS POMPIERS	<i>Organisation du 14 juillet</i>	2 000
AMIS DE SAINT GÉNIES	<i>Achat d'un barnum</i>	500
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLES	<i>Organisation de l'arbre de Noël</i>	300
ASSOS COMMERCANTS - ACAM	<i>Fête de la musique 2025</i>	1 000
COCEEL	<i>Les 2 jours de Montcuq</i>	1 000
	<i>Théâtre : 300€</i>	
COM JUM. SAN GIORGIO	<i>Réception des 4 comités de jumelage : 1500€</i>	1 800
COMITE DES FETES MONTCUQ	<i>Fêtes de Montcuq</i>	3 000
COMITE DES FETES LEBREIL	<i>Fête du 15/08 et achat d'un chapiteau</i>	1000
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	<i>Voyage à VALRAS du 19 au 21.05.2025</i>	5000
Fédération ATAJH-TGSO -IME DE VIRE SUR LOT	<i>Entretien villages de Lebreil et Sainte-Croix</i>	1000
LA BELETTE	<i>Animations au plan d'eau</i>	500
LEZARD DE LA RUE	<i>Festival la rue des enfants</i>	5 000
	<i>Spectacle matin brun et fête du printemps</i>	1 000
MUSIQUE COURS ET GRANGES	<i>Festival chanson à texte</i>	2 500
PASTOURELS DE LA TOUR	<i>Location plancher festival 10 au 12/07/25</i> <i>« Dançarem, un viatge dançat »</i>	2800
PUY L'EVEQUE CYCLISME	<i>cyclo cross</i>	400
VIVA VOCE	<i>Chant sacré à saint-hilaire et festival de chorales</i>	500
TOTAL 2		29 300

TOTAL 1	31 100
TOTAL 2	29 300
DISPONIBLE	2 600
TOTAL GÉNÉRAL	63 000

AR Prefecture

046-200054948-20250401-2025_025-DE
Reçu le 03/04/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

2025 – 025

1, PLACE DES CONSULS

46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2025

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Le budget principal des collectivités peut contribuer au financement des centres communaux d'action sociale (CCAS) par le biais de subventions et notamment de subventions d'exploitation qui sont à inscrire dans la prévision budgétaire.

Ainsi, les charges de fonctionnement du Centre communal d'action sociale de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC sont équilibrées principalement par la subvention annuelle inscrite au budget principal de la Commune.

Ceci étant exposé, Vu le budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre communal d'action sociale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de verser au Centre communal d'action sociale une subvention de 2000€ au titre de l'exercice 2025. La dépense sera imputée à l'article 657363 du budget de l'année 2025.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 1er Avril 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20250401-2025_026-DE
Reçu le 03/04/2025

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2025 – 026 **1, PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2025

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme MATHIERE Stéphanie, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA RD4 Avenue Belle Dent et Rue du faubourg de Narcès : FEUX PEDAGOGIQUES: DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

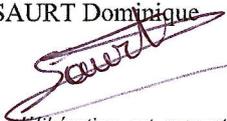
M. le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de sécuriser l'entrée du village de la RD 4 (avenue Belle dent) et du Faubourg de Narcès, pour cela il convient de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h. Il est proposé d'installer des feux pédagogiques.

Le coût de ce projet s'élève à 25 220.46 € HT – (30 264.55 € T.T.C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE** les travaux proposés
- **SOLLICITE** une dotation auprès du Département du Lot au titre des amendes de police
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette demande de subvention. Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2025.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 1er Avril 2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007- 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).